

## SOCIÉTÉ TANANARIVIENNE DE RÉFRIGÉRATION ET DE BOISSONS GAZEUSES (STAR)

filiale de la Société rochefortaise de produits alimentaires  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/SARPA.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/SARPA.pdf)

ENQUÊTES DE COMMODO ET INCOMMODO.  
DISTRICT D'ANTSIRABE  
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 12 avril 1947)

Le public est informé que la Société Rochefortaise d'Antsirabe a demandé l'autorisation d'installer une fabrication de bière, sur un terrain lui appartenant, situé entre la route de Betafo et l'usine de la Société Rochefortaise.

Le dossier de cette demande sera déposé au bureau de la mairie d'Antsirabe pendant dix jours, à dater de la réception à Antsirabé du *Journal officiel* portant insertion du présent avis.

Les personnes qui auraient des motifs d'opposition à faire valoir à l'encontre de l'installation projetée sont invitées à les présenter par écrit pendant le délai susindiqué.

---

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 26 juillet 1947)

Par décision du chef du district d'Antsirabé, en date du 17 juillet 1947, la Société Rochefortaise d'Antsirabe est autorisée à installer une brasserie dans un local situé sur la route de Betafo, à côté de son usine.

---

### SOCIÉTÉ TANANARIVIENNE DE RÉFRIGÉRATION ET DE BOISSONS GAZEUSES DITE « STAR »

---

société anonyme au capital de 60.000.000 de francs.  
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 14 novembre 1953)

I.

Aux termes d'un acte reçu par Me H. Millon des Marquets, notaire à Tananarive, et contenant dépôt en ses minutes des statuts sous seings privés de la société anonyme dite « Société tananarivienne de réfrigération et de boissons gazeuses », il a été extrait littéralement ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. — Il a été formé une société anonyme existant entre les propriétaires des actions ci-après créées et celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société est régie par le Code de commerce, par les lois en vigueur à Madagascar sur les sociétés anonymes et par les présents statuts ;

ART. 2. — Cette société prend la dénomination de : « Société tananarivienne de réfrigération et de boissons gazeuses » dite STAR.

Elle pourra y joindre, en vertu d'une simple décision du conseil d'administration, publiée conformément à la loi, un ou des sous-titres ou telles marques ou devises dont elle serait propriétaire soit par création, soit par acquisition.

ART. 3. — Cette société a pour objet :

La fabrication et la distribution de toutes boissons gazéifiées ou non, alcoolisées ou non, la vente ou la location de tous appareils servant directement ou indirectement à la distribution; la vente ou la location de tous produits accessoires, glaces ou autres favorisant le développement de l'industrie principale, et généralement toutes activités ayant un lien quelconque à l'objet principal.

ART. 4. — Le siège social est à Tananarive, Soanierana.

.....  
ART. 5. — La durée de la société est fixée à cinquante années

.....

## TITRE II.

### APPORTS, FONDS SOCIAL, ACTIONS

ART. 6. La Société Rochefortaise fait apport à la société :

Des terrains d'une superficie de mille trois cent soixante-neuf mètres carrés environ, désignés comme suit et des constructions sises sur ces terrains :

1° La propriété dite : Marovoay X, titre n° 1786-A, située à Tananarive-ville, d'une superficie de 608 mètres carrés ;

2° La propriété dite : La Rochefortaise IV, première parcelle, titre n° 12.457-A, ex-partie du canal Radama II, titre n° 6224-A, 8<sup>e</sup> parcelle, d'une superficie de 37 mètres carrés environ;

3° Neuf mètres carrés environ à prélever sur la propriété dite : La Rochefortaise, titre n° 5057, 4<sup>e</sup> parcelle, et jouxtant la propriété Marovoay X ;

4° Le lot A d'une superficie de 715 mètres carrés environ, moitié nord de la propriété : Tsimahasaraka, titre n° 4894-A, située à Soanierana, Tananarive-ville, propriété qui a été partagée entre les époux Ralay-Raobelina et la Société Rochefortaise par acte notarié reçu par M<sup>e</sup> Gruchet, notaire à Tananarive, en date du 14 août 1953.

.....  
Les immeubles apportés sont déclarés être d'une valeur de : 3.505.000 francs.

En représentation de cet apport, il est attribué, à la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires, 701 actions de la nouvelle société de 5.000 francs C. F. A. entièrement libérées.

ART. 7. Le capital social est fixé à 30.000.000 de francs C. F. A. et divisé en 6.000 actions de 5.000 francs C. F. A. chacune.

.....  
Il appert :

Du premier procès-verbal en date du 5 octobre 1953 :

1° Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de la société ;

2° Que l'assemblée générale a nommé comme commissaire M. Colas à l'effet d'apprécier la valeur des apports en nature faits à la société par la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires et la cause des attributions et avantages stipulés par les statuts et de faire à ce sujet un rapport à la deuxième assemblée générale constitutive.

Et du deuxième de ces procès-verbaux en date du 20 octobre 1953.

Il Que l'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire nommé par la première assemblée générale constitutive, lequel rapport a. été tenu à la disposition des actionnaires pendant le délai de la loi, a adopté les conclusions de ce rapport et en conséquence a approuvé les apports en nature faits à la société par la Société Rochefortaise de Produits Alimentaires et les attributions et tous les avantages particuliers tels que le tout résulte des statuts de la société;

2° Que l'assemblée générale a fixé la valeur des jetons de présence des administrateurs et la rémunération du commissaire aux comptes;

3° Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs de la société dans les termes des statuts :

MM. Eymard Miguel ;  
Ottino François ;  
Lelièvre Henri ;  
Sicard Fernand ;  
Lelièvre Maurice.

Lesquels, présents ou représentés à l'assemblée, ont déclaré accepter ces fonctions ;

4° Que l'assemblée générale a nommé commissaire à l'effet de faire un rapport à la prochaine assemblée générale annuelle sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la société conformément à la loi :

M. Bourgeois et, à défaut de ce dernier, M. Colas, lesquels présents à l'assemblée ont déclaré accepter ces fonctions.

.....  
POUR EXTRAIT :

Signé : MIGUEL EYMARD,  
fondateur de la société.

---

1953

Création de la société STAR, Société tananarivienne d'articles Réfrigérés par la société Rochefortaise

Acquisition exclusive à Madagascar de la franchise Coca-Cola

1956 : installation de l'usine à Diégo-Suarez ;

1958 : création de la Threee Horses Beer (THB) Pilsener ;

---

STÉ TANANARIVIENNE DE RÉFRIGÉRATION ET DE BOISSONS GAZEUSES (STAR)  
*Documentation africaine, 1963)*

SA. — 1953 — 150 millions fr. CFA.

Siège social : Tananarive-Soaniérana BP 160, 4, rue Albert-Picquié. — Corr. Paris : Duprat et Durand, 38, rue des Mathurins, 8<sup>e</sup> — ANJ 80-64.

Conseil : Fernand SICARD, P ; Marcel DELMAS [BNCI-OI] ; Henri LELIÈVRE ; Soc. rochefortaise de produits alimentaires.

Direction : Lucien BERGER.

Actionnaire : Soc. rochefortaise de produits alimentaires (SARPA).

Agences Diégo-Suarez, rue Couraud — Tuléar — Antsirabé

---

1968 : inauguration de la brasserie de Diégo-Suarez.

1970 : Lancement d'Eau Vive, embouteillée à Andranovelona

# THREE HORSES BEER



JOIE  
ET  
SANTÉ

un produit

**stapa**

S.M.P. 0264

**Brasseries d'Antsirabe et de Diégo-Suarez**

SIÈGE SOCIAL : TANANARIVE — Tél. 231-34 — B.P. 18

133 ●

1974 : inauguration du siège social à Andranomahery ;  
Création de Malto, première malterie à Madagascar  
1976 : construction d'une nouvelle brasserie à Antsirabe.

---

Doubinski frères participe aux ambitions de la Compagnie française du meuble  
par Gérard DELÉTANG

(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 20 février 1978)

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/DF-Simat.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/DF-Simat.pdf)

.....  
Plutôt que d'attendre une éventuelle indemnisation dans l'hypothèse d'une nationalisation de la S.T.A.R. — sa principale société de brasserie —, la S.R.P.A. a préféré négocier un accord signé en décembre dernier avec le gouvernement malgache qui devient principal actionnaire (67 %) de la S.T.A.R. C'est le produit de cette transaction qui vient d'être réinvesti dans l'ameublement en France, secteur industriel considéré intéressant par les responsables de la Rochefortaise.

Cette opération a permis à la Rochefortaise de rapatrier ses intérêts, et va dans le sens des aspirations du ministère de l'Industrie qui souhaite voir des détenteurs de capitaux investir dans des secteurs d'activités où les fonds propres font défaut.

---

Rochefortaise S.A.  
assemblée mixte du 29 juin 1978

.....  
Pour la Star, l'assemblée ordinaire du 8 juin 1978 a voté un dividende de 2.800 Fmg par action, c. 2.600 l'exercice précédent, pour lequel nous avons reçu l'accord de la Banque centrale de la République démocratique de Madagascar et une assemblée extraordinaire tenue le même jour a approuvé l'augmentation de capital qui a été porté de 1.800.000.000 Fmg à 2.250.000.000 Fmg par incorporation de réserves et attribution d'une action gratuite pour quatre anciennes.

---

ROCHEFORTAISE sa  
exercice 1978

.....  
À Madagascar, la Star a continué son développement. Un CA est en progression de 13 % et les résultats se présentent sous d'excellents augures. Il en est de même de ses filiales.

---

ROCHEFORTAISE sa  
Assemblée ordinaire du 28 juin 1979  
Exercice 1978

.....

À Madagascar, les assemblées des sociétés du groupe ont été tenues. L'assemblée de la Star s'est déroulée le 13 juin. Le dividende fixé à 3.000 Fmg par action a été ramené à 2.500 Fmg c. 2.800 Fmg en 1977, malgré des bénéfices en forte augmentation. Le montant global attribué aux dividendes représente néanmoins une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent, une action gratuite pour quatre anciennes ayant été attribuée au cours du précédent exercice.

Une assemblée extraordinaire a suivi l'assemblée ordinaire. Elle a approuvé une augmentation de capital, celui-ci ayant été porté de 2.250.000.000 Fmg à 2.700.000.000 Fmg par distribution d'une action gratuite pour cinq anciennes.

---

1980 : Nouvelle raison sociale : Brasseries STAR Madagascar

---

ROCHFORTAISE sa  
(Valeurs actuelles, 24 mars 1980)

À Madagascar, la Star a continué sa progression avec 280.000 hl de bière, soit 12 % d'augmentation, et 185.000 hl de boissons gazeuses. Notre CA a progressé de près de 20 %.

---

ROCHFORTAISE S.A.  
Lettre aux actionnaires  
(Le Monde, 25 mars 1982)

À Madagascar, une sous-activité de près de trois mois, due au manque de matières premières dans nos brasseries et usines de boissons gazeuses, a affecté le chiffre d'affaires, qui accuse une régression de 15 %.

Seule, Melvino, filiale des Brasseries Star Madagascar, grâce au développement de produits locaux et principalement le rhum, progresse fortement.

---

ROCHFORTAISE S.A.  
Exercice 1981  
AG.O. du 23 juin 1982

.....  
À Madagascar, la crise financière que traverse le pays a continué à nous poser de graves problèmes pour plusieurs raisons :

— la première étant le manque d'approvisionnements en matière première qui a eu pour conséquence une baisse de plus de 30 % par rapport à 1980 ;

— la deuxième, en raison des sommes très importantes qui nous sont dues et dont nous ne pouvons obtenir le transfert ;

— la troisième, du fait du départ de plusieurs cadres consécutif aux retards importants enregistrés dans le transfert de leurs économies de salaires.

Nous persévérons, néanmoins, et la meilleure preuve est que nous avons pu mettre en production la nouvelle chaîne d'embouteillage à Antsirabé fin 1981, terminant pratiquement les développements que nous avons prévus pour cette unité.

Au mois de juin 1982 doit être mise en production la brasserie de Tuléar et son unité de boissons gazeuses.

### BRASSERIES STAR MADAGASCAR

Au capital de 3.375.000.000 FMG, divisé en 135.000 actions de 25.000 FMG  
Participation du groupe : 25,68 %.

| (en milliers de FMG) | 1979      | 1980      | 1981      |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires   | 8.237.400 | 9.940.112 | 8.303.246 |
| Amortissements       | 402.795   | 458.940   | 464.080   |
| Cash flow            | 1.419.243 | 1.420.628 | 748.972   |
| Investissements      | 998.698   | 4.766.565 | 215.295   |
| Effectifs            | 1.592     | 1.644     | 1.590     |

### Bilan simplifié (en milliers de FMG)

|                              | 1979             | 1980              | 1981              |
|------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Actif</b>                 |                  |                   |                   |
| Immobilisations nettes       | 3.433.548        | 7.798.147         | 8.911.412         |
| Autres valeurs immobilisées  | 453.394          | 323.807           | 329.899           |
| Valeurs d'exploitation       | 3.104.550        | 3.028.266         | 3.261.335         |
| Valeurs réalisables          | 1.259.309        | 2.532.950         | 1.752.723         |
|                              | <u>8.250.801</u> | <u>13.683.170</u> | <u>14.255.369</u> |
| <b>Passif</b>                |                  |                   |                   |
| Situation nette              | 3.274.618        | 3.997.566         | 4.641.188         |
| Dettes à long et moyen terme | 416.216          | 3.452.821         | 2.741.255         |
| Dettes à court terme         | 3.543.519        | 5.271.095         | 6.588.034         |
| Résultats                    | 1.016.448        | 961.688           | 284.892           |
|                              | <u>8.250.801</u> | <u>13.683.170</u> | <u>14.255.369</u> |

La diminution de l'activité en 1981, par rapport à l'exercice précédent (- 16,46 %) provient essentiellement de l'insuffisance de matières premières importées, indispensables à la fabrication des bières et boissons gazeuses. De ce fait, les usines n'ont pu programmer de façon régulière et satisfaisante leurs productions. Elles ont travaillé à 56 % de leur potentiel, alors que les frais fixes de fonctionnement restaient les mêmes. Toutefois, grâce à une saine gestion et à une légère augmentation des prix de vente, il a été possible de limiter la chute des bénéfices. La filiale Bramad a été absorbée par la Star, durant cet exercice ; l'absorption de la C.G.E. a été achevée fin décembre 1981.

La filiale Melvino, grâce au développement de ses activités « Rhums St-James » a vu son chiffre d'affaires progresser de 35,66 %, et dégage un bénéfice net de 118.265.032 FMG contre 45.089.245 FMG en 1980. Melvino étudie actuellement la création d'une activité de culture de la vigne ; les premiers éléments de cette étude sont prometteurs.

Ny Vifotsy, handicapée, elle aussi, par la pénurie de matières premières importées, n'a produit en 1981 que 55 millions de capsules contre 100 millions l'année précédente. Néanmoins elle termine l'exercice par un profit de 7.668.527 FMG.

Sema Eau Vive, faute de bouteilles plastiques de 1,5 litre, n'a pu répondre à la demande. Son chiffre d'affaires chute de façon très sensible et l'année annonce une perte nette de 745.838 FMG.

La société de Service Informatique Kajy Mirindra a bien maintenu son activité, le profit net s'élève à 5.319.416 FMG.

Malto poursuit son programme de développement de la culture de l'orge et enregistre des résultats encourageants. L'espoir de mettre en production à Madagascar une malterie pour début 1985 n'est pas utopique.

---

ROCHEFORTAISE sa  
Lettre aux actionnaires  
(avril 1983)

Dans une récente lettre aux actionnaires, le président René Maurel vient de dresser le bilan d'activité suivant de la maison mère en 1982 :

« Nos différentes activités de prestations de services auprès de nos filiales hors le meuble, donneront un résultat global voisin de celui de l'exercice précédent.

En ce qui concerne nos recettes en provenance de Madagascar, comme dividendes et prestations de services, elles n'ont pas été satisfaisantes. Nous n'avons encaissé qu'une partie des dividendes de Materauto de l'exercice 1976 (77 %) et le quatrième trimestre 1980 de la redevance d'assistance technique de la Star au cours de cet exercice.

En revanche, en janvier de cette année, nous avons obtenu le transfert du solde des dividendes de la Star, exercice 1976, et un acompte de 18 % sur le solde des dividendes 1977. De même, nous avons touché 75 % des dividendes de Materauto de 1976 et un acompte sur ceux de 1977.

Malgré nos différentes réclamations, nous n'avons pu encore encaisser le montant de l'assistance technique auprès de la Star pour les exercices 1981 et 1982. Il semble, comme je l'écrivais plus haut, qu'en raison d'une sensible amélioration des avoirs en devises de Madagascar, due en partie à l'aménagement de leurs dettes, nous pouvons espérer de nouvelles rentrées au cours de 1983.

Les importantes pertes que nous avons réalisées en 1981 et 1982 nous ont amenés à prendre de strictes mesures d'économies pour nous permettre, malgré de lourds frais financiers dus à nos engagements dans le meuble, de retrouver progressivement notre équilibre. »

---

ROCHEFORTAISE sa  
(Le Monde, 13 juillet 1983)

.....

Le 23 juin, à Madagascar, a été inaugurée par le président de la République démocratique de Madagascar, la brasserie de Tuléar, ce qui porte à quatre le nombre de brasseries de la Star.

---

ROCHEFORTAISE : reprise du dividende en 1985  
par P. RICHARD  
(*Cote Desfossés*, 19 juin 1984)

.....  
Les participations à La Réunion ont été cédées de sorte que la société détient essentiellement hors de France des intérêts à Madagascar dans les Brasseries Star et la société de gestion immobilière SAGIM et au Nigeria dans IBBI (brasserie).

---

Rochefortaise SA  
(*La Vie française*, 9 mars 1987)

.....  
Si la situation générale de Madagascar ne s'est pas améliorée, les différentes mesures mises en place ont permis à la STAR de redresser la situation. Pour la première fois depuis quatre ans, son résultat va redevenir bénéficiaire.

---

1989 : après la privatisation, STAR devient une société anonyme à part entière.  
1997 : démarrage de production des boissons gazeuses à l'usine Andraharo ;  
2000-2011 : difficile implantation de la Nouvelle Brasserie de Madagascar (40 % Unibra SA (Belgique), 40 % Phoenix Beverages Ltd (Maurice), 20 % Proparco, filiale de l'Agence française de développement).  
2004 : démarrage de production des boissons gazeuses en PET à l'usine Andraharo.  
2005 : lancement de la bière THB Pilsener en canette à Antsirabe qui était embouteillée à Maurice depuis 2001  
2006 : lancement de l'eau de source en bouteilles PET.

---

2011 : RACHAT  
PAR  
LES BRASSERIES ET GLACIÈRES INTERNATIONALES (Castel)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasseries\\_glacieres\\_internationales.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasseries_glacieres_internationales.pdf)

La production de bière à l'usine Star de-Suarez  
(*La Tribune de Diégo et du Nord de Madagascar*, 13 juillet 2011 )  
latribune.cyber-diego.com

À l'approche des fêtes, *La Tribune de Diégo* s'est intéressée à la fabrication de l'élixir indispensable à leur réussite...

Inaugurée le 24 juin 1968, l'Usine multi-produits des Brasseries STAR Madagascar de Diégo-Suarez fête ses 43 ans en 2011.

C'est l'unique usine à Madagascar de production mixte de boissons gazeuses et de bières dont la vocation est de servir tout le Nord de la Grande Ile.

L'usine de Diego Suarez emploie 140 salariés, pour une production (en 2010) de 180.000 hectolitres de bière (24 millions de bouteilles) et 100.000 hectolitres de boissons gazeuses (21 millions de bouteilles).

L'usine ne fait pas de vente à la clientèle en direct mais approvisionne quatre agences dans le Nord de Madagascar : Sambava, Diégo-Suarez, Nosy Be et Antsohy, qui prennent en charge la distribution en semi-gros et au détail.

Les agences envoient les consignes et leurs commandes toutes les semaines ; ces commandes sont exécutées dans un délai de deux semaines.

La production des usines Star a un niveau de qualité reconnue mondialement. Certifiée HACCP par The Coca-Cola Company (conformité aux exigences internationales sur la sécurité alimentaire 2010), la Star a également reçu en 2011 la Médaille d'Or décernée par The Coca-Cola Company pour la qualité et le respect de l'environnement parmi 27 pays d'Afrique (remise des prix prévue le 6 juillet prochain) .

A *contrario* de la morosité ambiante, la Star se porte bien et a engagé en 2011 des investissements importants pour accroître de 20 % la capacité de production et ainsi répondre à la demande croissante du marché :

— Réhabilitation de la ligne de conditionnement avec une soutireuse et un mixer plus performants,

— investissement dans un nouveau convoyeur de bouteilles.

Près de 4 millions d'€ d'investissement ont été consentis sur les trois dernières années pour accroître la qualité et les performances.

1,1 million d'euros ont également été investis en 2010 pour la nouvelle station d'épuration demandée par le partenaire Coca-Cola afin de mettre les usines Star au niveau d'exigences environnementales actuel.

.....  
\_\_\_\_\_

Sébastien Doz

— Ingénieur brasseur STAR Madagascar à Diégo-Suarez (nov. 2011-juillet 2015)

Productivité

- Diminution des freintes bière.
- Optimisation du processus de fabrication bière.
- Optimisation de l'utilisation des consommables.
- Mise en place de nouvelles installations.

Qualité

- Mise en place et certification FSSC 22000 pour la fabrication des soft drinks « The Coca-Cola Compagny ».
- Mise en place et certification ISO 9001.
- Déploiement des outils qualité sur le site de production : 5S – 5D-PDCA.

Laboratoire

- Fiabilisation des analyses laboratoire et montée en compétence des laborantins.
- Simplification et diminution du coût d'échantillonnage microbiologique et physico-chimique.

- Gestion des stocks produits et investissement des équipements.
- Déploiement de la métrologie.

— Directeur technique CERBAB (Castel-BGI) à Cabinda, Angola (juillet 2015-mai 2016)

---

Francis Batista : « La fête sera au rendez-vous »  
par Dina Razafimahatratra  
(*L'Express de Madagascar*, 6 décembre 2011)

Les Brasseries STAR sont l'un des plus costauds partenaires du Tour cycliste international de Madagascar. Une garantie de liesse populaire, un synonyme de fête moussante.

---

2012 : Lancement de la boisson énergisante XXL

---

Zéro accident de la route: objectif principal de la brasserie STAR  
[www.madonline.com](http://www.madonline.com), 5 mai 2012

230 camions appartenant à la brasserie STAR Madagascar font plus de 11 millions de kilomètres par an à travers toute l'île. Et selon le chef adjoint de la direction de la société, Francis Batista, de la brasserie STAR Madagascar, la vie humaine n'a pas de prix. Pour cette raison, la société considère la sécurité routière comme une priorité absolue, et son but ultime est « zéro accident ».

Pour atteindre cet objectif, la brasserie STAR Madagascar a signé un accord de partenariat avec l'« Institut Supérieur de Technologie (IST) d'Antananarivo » hier à Andraharo pour montrer l'engagement de l'entreprise dans la mise en œuvre de la sécurité routière. La convention vise à confier la formation des conducteurs de la brasserie à des formateurs professionnels de l'IST. Total Madagasikara a partagé son expertise dans la sécurité routière, notamment dans le transport d'hydrocarbures, dans le développement de modules de formation qui sont conformes à la norme internationale. Aujourd'hui, la brasserie STAR bénéficie de la formation avec l'appui de Total Madagasikara.

En 2011, l'IST a commencé à collaborer avec Total Madagasikara pour développer un programme de formation pour les usagers de la route. Pendant 32 séances de formation, plus de 50 chauffeurs de camion et gestionnaires de la logistique de la brasserie amélioreront leurs compétences dans la conduite et la gestion de la sécurité routière afin de réduire le risque d'accidents.

---

Guy Lecloux <sup>1</sup>, directeur général de la Nouvelle Brasserie de Madagascar :  
LA CONCURRENCE PAS LA GUERRE  
Propos recueillis par Alain Eid  
<https://www.nocomment.mg/> 15 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Guy Lecloux : futur directeur général de la Sobragui (Castel) à Conakry.

.....

### **Peut-on revenir sur les aspects les plus saillants de cette guerre des bières ?**

À la base, on est un consortium de brasseurs qui travaille sur ce projet depuis 2000.

Dans le capital, on trouve le belge Unibra, propriétaire de la marque Skol pour l'Afrique, Phoenix Beverages Ltd et Proparco, une filiale de l'Agence française de développement (AFD). L'investissement initial est de 18 millions d'euros (50 milliards d'ariary), dont 10 millions en fonds propres et 8 millions par prêts bancaires contractés localement. En 2007, on entame la construction du site d'Ambatolampy et en avril 2009 on est prêts à fonctionner... sauf qu'il va nous falloir attendre un an et demi pour obtenir le permis d'opérer.

### **Cette guerre des bières, peut-on aujourd'hui en parler au passé ?**

On a subi les coups d'un monopole qui ne voulait pas abdiquer. Heureusement, avec la reprise des Brasseries Star par le groupe Castel en 2011, nos rapports sont devenus beaucoup plus sains, je dirais plus professionnels. Ce sont ceux d'une concurrence bien comprise de part et d'autre. Notre but n'a jamais été de prendre le leadership : notre objectif, c'est 15 % des parts de marché (on est aujourd'hui à 8 ou 9 %). Sans que cela nuise aux Brasseries Star puisque le marché malgache de la bière est en pleine croissance depuis cinq ans.

### **On comprend mal comment votre principal concurrent à Madagascar, le groupe Castel, peut produire de la Skol en Afrique...**

La bière est un marché de marques aux contours extrêmement sinueux, au marketing très éclaté. Au départ, il y a cinquante ans, c'est le danois Carlsberg qui crée la marque, puis Unibra en devient propriétaire pour l'ensemble de région Afrique. Sur ce, il se trouve qu'Unibra va revendre à Castel deux brasseries qu'elle possède en République démocratique du Congo et en Guinée. Comme la marque lui appartient toujours, Castel est donc tenu de lui verser des royalties pour la Skol qui sort de ces brasseries...

### **Derrière cette concurrence pacifiée, aucun risque de cartellisation ?**

(Rires) Aucun, je vous le garantis ! Castel est arrivé après nous à Madagascar, et évidemment sans demander notre avis. Une concurrence un peu spéciale à La Réunion : si Castel peut y vendre la THB importée de Madagascar, nous paradoxalement ne pouvons pas y vendre la Skol, Carlsberg ayant toujours la propriété de la marque sur l'Europe... un cas unique au monde ! Mais une chose est sûre, nous allons continuer sur notre lancée et continuer à innover. En allant sans doute sur des bières brunes de standard international, mais pas pour cette année...

---

Innovation et performance : enjeux et perspective.

CAS DES BRASSERIES STAR MADAGASCAR

par Aina Nirinasoa RAZAKARIMANANA

Mémoire de maîtrise en gestion

Université d'Antananarivo,

Faculté de droit, d'économie, de gestion et de sociologie, 4 septembre 2013

[docplayer.fr/4103022-Innovation-et-performance-enjeux-et-perspective-cas-des-brasseries-star-madagascar.html](http://docplayer.fr/4103022-Innovation-et-performance-enjeux-et-perspective-cas-des-brasseries-star-madagascar.html)

Société tananarivienne d'articles réfrigérés (*vulgo* Brasseries STAR de Madagascar)

Actionnaires : Group Castel Beer (70 %), État malgache (30 %).

1.500 salariés dans les agences commerciales (16), les usines (5) et le siège social.

L'usine d'Andraharo ne produit que les boissons gazeuses : Coca-Cola, Fanta, Sprite, Bonbon Anglais, Grenadine, et des eaux minérales. Celle d'Antsirabe est la brasserie proprement dite (Three Horses Beer). L'usine de Diego-Suarez produit à la fois des boissons alcoolisées et non alcoolisées comme Queen's.

Agences commerciales : Tanjombato, Toliary, Fianarantsoa, Ihosy, Mahajanga, Manakara, Toamasina, Andranomahery, Antsirabe, Antsiranana, Antsohihy, Sambava, Nosy-be, Fort-Dauphin, Morondava, Ambatondrazaka.

---

Francis Batista est le nouveau directeur général des Brasseries du Cameroun  
<https://www.investiraucameroun.com/entreprises> 15 septembre 2013

En remplacement d'André Siaka, qui a dirigé la Société anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC)\* pendant vingt-cinq ans, le groupe Castel a désigné Francis Batista, de nationalité française. Avant sa nomination, M. Batista était président-directeur général adjoint des Brasseries STAR, à Madagascar, poste qu'il a quitté en juillet 2013.

Selon les informations de l'Agence Ecofin, le nouveau directeur général des Brasseries du Cameroun, qui est déjà en rodage à travers le tour de certaines unités de cette entreprise brassicole, pour une durée totale de trois mois, sera officiellement présenté au staff dans les prochains jours. Avant sa prise de fonction effective, qui interviendra en janvier 2014.

Selon un article publié sur le site internet de Madagascar TV le 5 juillet 2013, Francis Batista est plutôt présenté comme un manager efficace. « Ces quatre dernières années, les Brasseries STAR ont connu un dynamisme extraordinaire sous l'impulsion de M. Francis Batista. Pour stimuler un marché marqué par un ralentissement économique et par un affaiblissement du pouvoir d'achat, elles ont su constamment innover et multiplier les initiatives », peut-on lire.

Et Madagascar TV d'ajouter : « Sous la direction de M. Francis Batista, les Brasseries STAR ont également beaucoup investi pour leurs employés. Avant tout, la sécurité est devenue priorité n° 1 de la société. L'objectif "zéro accident mortel" a été ainsi atteint en 2012. Ces dernières années, la formation a également été son cheval de bataille pour valoriser et développer les compétences de tous ses collaborateurs. En 2012, cette société totalise plus de 30.000 heures de formation pour 1.500 collaborateurs », soit environ 85 % de l'effectif de l'entreprise.

Au Cameroun, cependant, Francis Batista va trouver un marché plus concurrentiel (trois entreprises brassicoles et Source du pays, un opérateur très offensif sur le segment des boissons gazeuses ces derniers mois) que celui de Madagascar, même si la SABC y réalise déjà des performances édifiantes, en contrôlant notamment plus de 80 % du marché de la bière et des boissons gazeuses.

Par ailleurs, contrairement aux quelque 1.500 employés des Brasseries STAR, les Brasseries du Cameroun, eux, comptent 3.000 employés et des centaines de sous-traitants que devra gérer M. Batista.

---

## 2014 : achat de la Nouvelle Brasserie de Madagascar.

### DANS LA SÉRIE, LES BRASSEURS ONT TOUJOURS TORT

Quand ils se répartissent des marchés à faible potentiel,  
on les accuse d'entente illégale

---

Quand ils entrent en concurrence,  
on les accuse de marketing agressif

La *Competition Commission of Mauritius* condamne les brasseurs pour pratiques anticoncurrentielles

(Olivier Blamangin et l'association Survie <sup>2</sup>,  
*L'Empire Castel brasse de l'or*, juin 1921, p. 21)

[www.https://survie.org/IMG/pdf/rapport\\_castel\\_juin\\_2021-2.pdf](http://www.https://survie.org/IMG/pdf/rapport_castel_juin_2021-2.pdf)

Les pratiques anticoncurrentielles et les ententes sur les marchés nationaux sont très rarement condamnées par les autorités africaines. Ce fut pourtant le cas à l'île Maurice, où la *Competition Commission of Mauritius (CCM)* a enquêté sur une possible collusion – non reconnue par les parties – entre la filiale locale du groupe Castel, Stag Beverages, et son principal concurrent, Phoenix Beverages. Selon l'autorité mauricienne de la concurrence, dans une décision rendue en août 2014, les deux producteurs de bière et de boissons gazeuses se seraient entendus pour que Stag Beverages se retire du marché mauricien, garantissant ainsi un quasi-monopole à Phoenix Beverages, en échange de l'abandon par celui-ci du marché malgache, ce qui aura permis aux Brasseries Star de Madagascar – filiale du groupe Castel – de mettre la main sur son unique concurrente, les Nouvelles Brasseries de Madagascar, dont Phoenix Beverages était le principal actionnaire aux côtés du groupe belge Unibra... Dans cette affaire, Stag Beverages et Phoenix Beverages ont été condamnés par la CCM au paiement d'une amende, respectivement de 6,6 et de 20,3 millions de roupies mauriciennes (160 000 et 488 000 euros environs). Un montant symbolique à l'échelle du groupe Castel, peu susceptible d'influencer sa politique d'alliances.

---

<sup>2</sup> Survie, adepte de l'orthographe inclusive, milite contre la Françafrique et l'optimisation fiscale (bon courage). Au cas où quelqu'un pourrait penser qu'une association aussi progressiste est réservée aux hommes, elle croit utile de préciser qu'elle compte 1.300 « adhérent.e.s. »

La Vie des entreprises :  
L'État et le secteur privé condamnés à travailler ensemble pour augmenter les  
recettes fiscales, selon Emmanuel de Tailly, PDG adjoint de la STAR  
par R. Edmond.

<https://midi-madagasikara.mg/> 17 juillet 2015

Ayant intégré le groupe Castel depuis plus d'une décennie, Emmanuel de Tailly l'actuel président-directeur général de la STAR, dispose d'une riche expérience africaine, en ayant été notamment en poste en République Démocratique du Congo, au Tchad et au Togo. Des pays que cet ancien conseiller du commerce extérieur a servi à travers ses conseils dans le domaine du développement économique.

Les observateurs de la vie économique ont été unanimes sur les effets dévastateurs que la pression fiscale du projet de loi de finances rectificative actuellement en cours d'élaboration pourrait provoquer. D'ailleurs, les groupements patronaux ont multiplié ces derniers temps, les réunions entre eux, mais également avec les autorités publiques concernées afin d'éviter le pire, si certaines dispositions de cette loi de finances rectificatives sont effectives.

**Dialogue renoué.** Pour Emmanuel de Tailly, les solutions se trouvent entre les mains du secteur privé et du gouvernement. Membre du conseil d'administration du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) et du comité directeur du Syndicat des industries de Madagascar (SIM), Emmanuel de Tailly est, en effet, convaincu que l'administration et les opérateurs économiques doivent se mettre d'accord pour trouver ce qui peut être bien pour l'industrialisation du pays. « *Il faut nous mettre d'accord pour trouver ensemble ce qui peut nous être bien* », déclare-t-il en se réjouissant du fait que, finalement, le dialogue est renoué entre les deux parties avec le Premier ministre en tête, mais également le ministre des Finances et du Budget, le gouvernement est d'accord sur le principe d'une discussion afin de trouver la meilleure formule pour augmenter les recettes fiscales. Des solutions qui devraient aboutir non seulement à la protection de l'industrie locale, mais également à une meilleure performance fiscale.

**Insupportable.** Pour Emmanuel de Tailly, qui représente, par ailleurs, l'industrie agroalimentaire, une très forte pression fiscale sur le secteur industriel ne fera qu'aggraver la situation insupportable vécue par les industriels qui subissent déjà les mauvaises conséquences de la dévaluation de l'ariary et de l'augmentation des prix du gas-oil. Mais également et surtout de l'extrême faiblesse du pouvoir d'achat de la grande majorité des Malgaches. Sur ce point, justement la taxation excessive qu'engendrera l'application du droit d'accises sur les boissons pourrait tout simplement aboutir à une baisse considérable de la consommation de ces produits alimentaires de première nécessité. Pour ne prendre que l'eau minérale, par exemple, une bouteille d'un litre et demi d'Eau Vive, qui coûte actuellement entre 1.500 et 1.600 ariary, sera vendue à 2.000 ariary si la Loi de finances rectificative est adoptée dans sa rédaction actuelle. Un prix qui sera hors de portée de la plupart des consommateurs qui pourraient tout simplement opter pour d'autres alternatives comme l'eau bouillie ou filtrée. Avec ce que cela suppose, évidemment, de différence en matière de qualité, puisque l'eau minérale est un produit de santé utilisé aussi bien par les bébés et les enfants que les adultes. Sur un tout autre chapitre, la bière THB, qui est pratiquement une boisson nationale, du moins pour ceux qui l'apprécient, fera, en cas d'application de la LFR, l'objet d'une hausse exorbitante de son prix. Une hausse qui aboutira évidemment à la baisse de la consommation de cette boisson.

Antiéconomique

En tout, dans son état actuel, la Loi de finances rectificative provoquera un effet antiéconomique en vertu du principe selon lequel, « *trop d'impôts tue l'impôt* ». Pire, une forte pression fiscale provoquera à moyen terme l'agonie des entreprises formelles qui constituent encore et toujours le gros des contribuables. Et c'est justement pour éviter ce piège que le secteur privé entend jouer son rôle de force de proposition au gouvernement. Au final, l'entente entre l'État et le privé finira par convaincre les bailleurs de fonds de financer le développement du pays. Nous en reparlerons.

---

Emmanuel de Tailly : On préfère leadership à monopole !  
propos recueillis par Hilda Hasinjo.  
www.nocomment.mg, 7 septembre 2015

Fleuron de l'agroalimentaire malgache et désormais unique brasseur installé sur la place, le Groupe Star ne cache pas son ambition de marquer des points à l'international, en démarrant dans la région océan Indien. Tout cela dans un contexte national des plus moroses et de demande urgente de réformes, nous explique son responsable.

- Un an après, êtes-vous en mesure de dire que le rachat de la Nouvelle Brasserie de Madagascar (NBM) a été une bonne affaire pour la Star ?

Absolument. Par ce rachat, nous avons sauvé l'outil industriel de la NBM et maintenu les marques Skol et Libertalia. Au travers désormais de ses quatre filiales – Brasseries Star, Sema Eau Vive, Malto, et donc depuis mai 2014 NBM —, le Groupe Star est davantage en mesure de consolider ses acquis et de se présenter comme un des fers de lance de l'agroalimentaire malgache. Ainsi, pour ce mois de septembre, nous allons recevoir la certification ISO 9001 pour l'ensemble de notre activité. Cela confirme notre capacité d'aller vers des marchés encore plus compétitifs, qu'ils soient régionaux ou internationaux, car nous avons la ferme intention de nous développer dans l'océan Indien, et au delà.

Nous sommes déjà présents et reconnus sur les marchés européens, américains et asiatiques, aidés en cela par la dimension internationale du Groupe Castel, numéro un en Afrique de la bière et des boissons gazeuses, aux commandes de la Star depuis maintenant quatre ans.

Avec le rachat de la NBM, vous avez de fait le monopole de la bière à Madagascar...

Ce n'est pas un monopole que nous revendiquons, mais la reconnaissance d'un véritable leadership ! *C'est tout d'abord l'État, qui détient 34 % du capital de la Star, qui nous a demandé de racheter NBM. Cette société était au bord de la faillite et je trouve que c'était nécessaire car nous avons sauvé des emplois et un site industriel majeur.* C'est en quelque sorte une profession de foi dans l'avenir de Madagascar car le pari était loin d'être gagné. Ce rachat n'est donc pas l'expression de notre opposition à toute forme de concurrence ; nous l'encourageons même vivement sur un marché où nos produits tentent déjà de se faire une place avec les cartes téléphoniques, le rhum, les cigarettes et le PMU. Mais il faut en déduire que pour concurrencer le Groupe Star, qui est dans la bière à Madagascar depuis plus de soixante ans et quasiment entrée dans la culture locale, il faut pouvoir s'en donner les moyens face à ses six usines et 17 agences desservies par 800 véhicules, 71 références de produits sur un marché très compétitif. Et cela bien sûr a un prix...

- Pourquoi l'agroalimentaire malgache est-il aujourd'hui en crise ?

À la fin des années quatre-vingt, c'était un secteur porteur basé sur le partenariat amont/aval entre l'agriculture et l'industrie manufacturière. Il y avait la filière farine, la filière textile, la filière sucre, pour ne citer que celles-là. Mais en quelques décennies, de

producteur de matières premières et de produits finis, le pays est devenu structurellement importateur. Nous, les industries manufacturières de ce secteur, dépendons désormais pour presque tout, du marché extérieur pour nos intrants. C'est le résultat de problèmes successifs liés aux problèmes d'infrastructures, d'approvisionnement énergétique, de régularité des productions locales et de concurrence d'importateurs peu scrupuleux qui ont handicapé bien des sociétés. De fait, avec quelques rares industries (tabaculture, lait...), nous sommes les « rescapés » du secteur agroalimentaire malgache. Et pour y arriver, nous avons dû mettre en place et maintenir tout un partenariat avec le paysannat au travers de [notre filiale Malto qui produit localement avec 10.000 paysans, 4.500 tonnes d'orge, 6.000 tonnes de maïs et 1.500 tonnes de sucre roux.](#)

- Vous lancez un cri d'alarme...

Je le dis sans hésitation : si la filière agroalimentaire, qui est déjà fragilisée par les problèmes que je citais, n'a pas le soutien nécessaire et les infrastructures adéquates, elle va disparaître. L'on sait déjà que l'industrie ne contribue plus qu'à 12 % du PIB alors qu'elle représentait 22 % dans les années quatre-vingt. Cela est le résultat d'un marché intérieur dont nous dépendons qui est constitué d'un pouvoir d'achat très faible – nos premières bières sont à 30 centimes d'euros, le taux de consommation de bière est de 5,5 litres par habitant et par an —, d'une [dégradation lente mais inexorable des infrastructures](#) et d'un manque d'attention de l'État. Nous pouvons mentionner, par exemple, le taux de disponibilité de l'énergie qui est passé de 90 à 60 % ces trois dernières années. Ou encore la fiscalité qui n'est pas encore adaptée à nos spécificités en prenant en compte par exemple le taux de matières premières locales que nous utilisons ou la nécessité d'un code d'investissement adapté à notre industrie. Néanmoins, et malgré tous ces handicaps, l'agroalimentaire représente encore entre 30 à 40 % des recettes budgétaires, sans parler des emplois qui sont innombrables. Raison supplémentaire pour la soutenir !

- En quoi la fiscalité actuelle est-elle pénalisante ?

[Madagascar est devenue un marché dominé principalement par l'informel.](#) Et j'évoque ici plutôt la grande délinquance économique, car beaucoup d'opérateurs importants utilisent les infrastructures de Madagascar sans payer leur contribution fiscale. Le fait est que bien des opérateurs pensent également qu'il n'y a pas assez de contreparties de la part de l'État, ce qui ne les encourage pas à s'acquitter de leurs contributions. Il faut sérieusement réfléchir sur ce problème car c'est le rôle de tous de corriger cette situation. Tout le monde doit apporter sa part dans la recette budgétaire, mais en contrepartie, l'État doit mener certaines réformes vitales, notamment sur les infrastructures et sur le soutien à nos secteurs. Dans un pays comme Madagascar où les entreprises sont fragiles et le pouvoir d'achat faible, l'augmentation du taux de pression fiscale sur les entreprises n'est pas forcément la meilleure solution. Il faut plutôt élargir l'assiette fiscale.

- Pensez-vous qu'il y a la volonté politique de faire bouger les choses ?

La volonté de l'État est là, mais il faut mettre en place une véritable concertation entre tous les acteurs politiques et économiques. Une politique industrielle a déjà été votée en accord avec le gouvernement et le Syndicat des industriels de Madagascar (SIM) et le Code de l'industrie est en cours de préparation. Tout cela est très positif, mais il faut s'inscrire dans la durée. L'industrialisation est un indice réel de développement d'un pays et il est temps que Madagascar comprenne que son développement passe nécessairement par son industrie. Si nous sommes capables de valoriser nos matières premières, nous serons capables de pérenniser l'agriculture et les infrastructures, de créer des emplois et, par là même, de résoudre une partie de nos problèmes structurels, notamment le chômage. C'est à ce prix que nous pourrons regagner notre place de leader dans la région océan Indien. Si Madagascar ne joue pas ce rôle, nous allons devenir un simple marché de négoce, un simple comptoir où il n'y

aura plus finalement que des importateurs et quelques exportateurs. C'est pourquoi il faut d'urgence une concertation des secteurs privé et public pour définir ce qui est vraiment essentiel pour le pays sans attendre que les bailleurs de fonds nous disent de faire les choses. C'est à nous de définir nos besoins et nos priorités.

- La Star s'inscrit-elle toujours dans le sens d'une société citoyenne ?

Plus que jamais. Nous voulons apporter notre contribution dans la réduction de la pauvreté à travers quatre axes majeurs : la santé, l'éducation, l'environnement et les actions sociales. Pour cela, nous reversons chaque année un milliard d'ariary auprès des organisations non gouvernementales, des associations et des écoles, en ville comme en brousse. En août dernier, par exemple, 1.040 enfants issus de dix fokontany de la capitale ont reçu des couvertures offertes par le Groupe Star en partenariat avec le consulat de Monaco. En juin, nous avons livré six panneaux solaires d'une valeur de 12 millions d'ariary à l'Alliance française d'Ambovombe, dans le Sud, afin de permettre aux étudiants et aux adhérents de bénéficier, à toute heure, d'éclairage et de connexion Internet. Qui donne la leçon doit l'exemple...

- L'Africain

Fort de ses 11 années d'expérience au sein du groupe français Castel – en République démocratique du Congo, au Togo et au Tchad –, Emmanuel de Tailly est nommé président-directeur général adjoint des Brasseries Star Madagascar en juillet 2013. À tout juste 50 ans, il entend faire de la Star l'un des fers de lance de l'agro-industrie malgache. Son attachement au continent africain remonte à ses 9 ans lorsqu'il rejoint son père en Afrique francophone. Après des études de commerce, il débute au Zaïre en 1990 et intègre des multinationales de renom comme Bolloré ou Maersk. Mais la rencontre décisive a lieu en 2004. « J'ai été reçu par monsieur Castel en personne. J'ai été profondément impressionné. Et j'ai alors décidé de quitter la logistique pour rejoindre l'industrie. J'ai démarré au Tchad où nous avons racheté notre concurrent Heineken. » Avant de venir à Madagascar, il a tenu de hautes responsabilités au sein de Castel, notamment comme administrateur-délégué des brasseries Bracongo à Kinshasa et Brasimba à Lubumbashi.

- La Star en chiffres

1953 Création de la Société tananarivienne d'articles réfrigérés (Star), Brasseries Star Madagascar depuis 1980

1958 Lancement de la bière THB (Three Horses Beer)

1970 Lancement de Eau Vive

2011 Rachat de la Star par le Groupe Castel

2014 Acquisition de la Nouvelle Brasserie de Madagascar

24 marques (bières, eaux minérales, boissons gazeuses, boissons énergisantes, jus, rhum etc), dont :

8 marques de bière (THB, Queen's, Fresh, Skol, Castel, Gold, Heineken, Libertalia)

3 marques d'eaux minérales (Eau Vive, Cristalline, Cristal)

6 usines

17 agences et plus de 17 000 points de vente dans tout Madagascar

1.800 salariés et 100.000 emplois indirects

Plus de 800 véhicules transportant chaque jour 1.000.000 de bouteilles

---

EMMANUEL DE TAILLY REMPLACE FRANCIS BATISTA  
AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES BRASSERIES DU CAMEROUN  
D'après <https://www.cameroun24.net/> 9 décembre 2016

Emmanuel de Tailly, qui était le directeur régional océan Indien du groupe Castel et PDG adjoint des Brasseries Star, à Madagascar, prendra officiellement ses fonctions ... en janvier 2017. Le nouveau promu retrouvera un pays dans lequel il aura séjourné entre 2000 et 2003, comme directeur régional Afrique centrale de Maersk.

Le nouveau DG des Brasseries du Cameroun totalise 12 années d'expérience au sein du groupe Castel. Il a tour à tour occupé les postes de directeur général des Brasseries du Tchad, du Togo et de la RDC.

---

Paul-Henri SELOSSE

Groupe STAR à Madagascar (CASTEL) 2017-2019

Directeur d'usine et maître brasseur

Responsabilité des processus de production de la bière sur 3 sites industriels. Suivi industriel, qualité.

Directeur d'usine NBM : direction d'une usine de production industrielle et gestion d'un projet d'augmentation de capacité de 30 000 hl/mois à 140 000 hl/mois en 3 ans.

---

Nomination

par Aurélie Benoît

Africabusinessplus.com, 28 janvier 2020

Début janvier, Marc Pozmentier a quitté ses fonctions de directeur général de Brasseries du Burkina (Brakina) – la filiale de Castel en activité depuis 1977 – pour rejoindre Madagascar et y superviser une autre entité du groupe, la société Star Madagascar.

---

Fermeture de 5 usines de la Star : des milliers de salariés au chômage technique

[www.studiosifaka.org](http://www.studiosifaka.org), 29 juillet 2020

[version épurée]

Après la Gastronomie Pizza et les acteurs du tourisme, de l'informatique et de l'hôtellerie, c'est au tour de la Star de passer par la mise au chômage technique de ses employés. Face à la conjoncture sanitaire actuelle, 5 usines de la compagnie fermeront leurs portes jusqu'au 31 août 2020.

C'est par une note interne adressée aux salariés le 27 juillet que la direction a informé les employés de cette décision.

Après l'usine de la Star à Ambatolampy, qui était déjà en arrêt depuis le mois de mai, l'usine d'Andraharo et celle d'Andranovelona ont suivi le pas dès début juillet.

Cette semaine, ce sera le tour de l'usine d'Antsirabe et de celle d'Antsiranana. Ainsi, l'ensemble des salariés de l'entreprise sont au chômage technique pour une durée d'un mois, à l'exception de ceux qui sont d'astreinte.

« Après plus de 65 ans, je pense que c'est la première fois que l'usine d'Antsirabe ferme ses portes », poursuit-il, expliquant ses frustrations. Toutefois, dans une deuxième note en date du 28 juillet, la direction de l'entreprise a tenu à rassurer ses employés sur la sécurité de leurs emplois, raconte ce salarié.

---

Star — Une gratification spéciale pour deux cent dix-sept agents

(L'Express de Madagascar, 14 octobre 2021)

Depuis plusieurs années, et pour preuve de son engagement et de son attachement envers ses employés, la Star a décidé de leur offrir une gratification spéciale.

Ainsi, des agents de la société sont gratifiés d'une médaille de travail, tandis que d'autres sont promus aux différents échelons de l'Ordre national malgache.

Pour cette année, deux cent dix sept agents au total, issus de toutes les exploitations de la Star, ont été les heureux récipiendaires de ces gratifications spéciales, dont cent cinquante quatre ont obtenu une médaille de travail, cinquante-huit ont reçu le grade de « chevalier de l'Ordre national » et cinq promus au grade d'« officier de l'Ordre national ». On précise toutefois que les cérémonies de remise ont été organisées dans plusieurs villes, en raison du contexte sanitaire. Les agents des exploitations Star du Grand Tana ont reçu hier leurs récompenses au Carlton Anosy en présence des représentants des autorités locales, des membres du Comité de direction et des Chefs d'exploitation de la Star, mais aussi de leurs proches respectifs.

Dans son intervention, le directeur général de la Star, Marc Pozmentier a souligné: « Avec plus de deux mille cinq cent emplois directs, cinq usines et quinze agences commerciales à travers le pays, Star est un poids lourd de l'industrie nationale. Nous sommes d'ailleurs très fiers de voir apposer sur l'ensemble de notre production le label Malagasy Ny Antsika que nous a attribué le SIM. C'est une reconnaissance de notre implication permanente dans la promotion et la défense du Vita Malagasy cher à chacun d'entre nous (...). Seul, nous ne sommes rien, ensemble nous pourrions déplacer les montagnes et surtout viser les étoiles ».

---

La Star investit 23 millions d'euros dans l'ancienne brasserie Skol  
<http://ecoaustral.com/> 27 janvier 2022

La bière Skol était lancée en 2012 par la Nouvelle Brasserie de Madagascar (NBM), une initiative d'Unibra et du Mauricien Phoenix Beverages qui venaient concurrencer la Star et sa fameuse THB. En 2014, la brasserie était finalement rachetée par la Star qui, aujourd'hui, a décidé de réhabiliter et d'agrandir le site industriel d'Ambatolampy, une ville située dans le sud-est du Vakinankaratra, région de la province de Tananarive. Trois nouvelles unités de production y ont été installées, portant la capacité de l'usine à 1 900.000 hectolitres par an, tous types et marques de boissons de la Star confondus. Deux cent vingt collaborateurs font tourner l'usine et au moins 15.000 personnes fourniront de l'orge et d'autres matières premières.

L'investissement de 23 millions d'euros permet de mieux répondre à la demande du marché local. « Nous sommes conscients de la chance que nous avons aujourd'hui. Car malgré la crise, nous avons réussi à limiter les dégâts, et surtout poursuivi nos investissements qui garantiront notre capacité de production lors de la reprise, pour satisfaire les consommateurs », explique Marc Pozmentier, directeur général de la Star. En outre, l'entreprise a injecté près de 1,3 million d'euros pour soutenir la communauté locale à travers des engagements en RSE. En construisant une nouvelle route de 2,8 kilomètres allant de la route nationale 7 à l'usine, elle apporte aussi une meilleure circulation du système d'irrigation des rizières et une meilleure accessibilité aux champs et aux habitations.

---

16 août 2023  
star.mg

Acteur économique, social et citoyen majeur à Madagascar, la STAR est un fleuron de l'industrie malagasy. Racheté par le Groupe CASTEL en 2011, la STAR, avec ses filiales SEMA EAU VIVE et MALTO, a pour vision d'être le leader régional dans la production et la distribution de boissons alimentaires.

La STAR c'est :

— 6 segments de produits : Boissons Gazeuses, Bières, Eaux, Boisson Energisante, Alcoomix, Ice Tea

— 15 marques et plus de 80 références

— 15 agences et 20.000 points de vente

— Plus de 15.000 agriculteurs locaux pour la production de malt et de maïs

— 5 usines aux normes internationales

— 2.000.000 de bouteilles transportées par jour

— Plus de 1.600 collaborateurs dans tout Madagascar

— Une société citoyenne sur 3 axes : santé, social, environnement

### Le comité de direction de la STAR

Marc POZMENTIER,  
directeur général

Anna RABARY,  
secrétaire général en charge du juridique et des relations sociales

Andrianiaina RAKOTOBÉ Sehenó  
directeur supply chain

René ROOSEN  
directeur industriel

Famenontsoa RAKOTOMALALA  
directrice des ressources humaines

---

Philippe Lombard

- Technicien supérieur fabrication mécanique (1981-1983)
- Responsable maintenance (oct 1989-oct 2001), responsable de production, directeur d'usines chez Coca-Cola Enterprises à Socx (Nord)(oct. 2001-avr. 2009), Marseille (mai 2009-sept. 2013), puis Clamart (sept. 2013-juin 2015)

- Directeur de l'usine STAR d'Antananarivo (juin-déc 2015) : embouteillage de boissons gazeuses internationales (Coca-Cola) et locales. 153 salariés et 80 temporaires, trois lignes de production (Verre et PET). Site certifié FSSC 22000 et ISO 9001 en 2015.

Usine n° 1 du groupe Castel pour la qualité (classement Coca-Cola Company)

- Également directeur depuis déc 2015 de l'usine d'embouteillage d'embouteillage d'eau de source d'Andranovelona (50 salariés, une ligne de production PET Multi-formats).

---

Voyage captivant au cœur de l'usine STAR Ambatolampy où la magie des saveurs prend vie

vaisseau amiral de la STAR

boissons gazeuses alcool mix et bière

240 collaborateurs

12 ha

3 lignes embouteillage, 1 de fûts

100.000 hl/mois ou 10.000.000 de bouteilles.

Salle à brasser Meura Stream 80.000 hl mois

4 cuves de 100 hl, 3 de 200.

Magasin 5 millions bouteilles

Magasin malt

ensemble brillons plus fort

<https://www.youtube.com/watch?v=Clpr7eVinVM>

---